

Validation

des

Acquis

Se former
tout au long
de la vie

de

Expérience

Je suis intéressée
par le dispositif VAE.
Peux-tu me renseigner ?...

J'ai la documentation
qu'il te faut.
Nous pouvons en échanger...



La **Validation des Acquis de l'Expérience** : c'est la reconnaissance officielle des compétences acquises par les collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle.



reconnaissance

acquis

VAE



Vrai ou faux ?

Tout salarié peut-il prétendre à la VAE ?

FAUX

Le salarié, pour prétendre à une VAE, doit disposer d'une **ancienneté professionnelle de 3 ans** dans le poste concerné, de façon continue ou discontinue (à Auchan ou ailleurs) **en rapport avec le diplôme visé.**

Le salarié qui obtient une validation partielle peut-il demander la validation des unités manquantes deux ans après la première demande ?

VRAI

Le candidat qui a obtenu une VAE partielle en conserve le bénéfice pendant **cinq ans.**

Le salarié qui fait la démarche de VAE peut-il disposer d'un accompagnement ?

VRAI

Le salarié peut bénéficier d'un **accompagnement** assuré par un responsable pédagogique du diplôme concerné ou par un conseiller expert.

La procédure de VAE est-elle **rapide** ?

FAUX

Un délai de 4 mois environ est nécessaire au salarié qui constitue personnellement un dossier : la partie rédactionnelle n'est pas à négliger (la rédaction prend, en moyenne, entre 50 et 100 heures de travail personnel).

L'obtention d'un diplôme entraîne-t-elle une augmentation de salaire ?

FAUX

La Convention Collective Nationale applicable à Auchan **ne fait pas de lien** entre le diplôme et les classifications.

Le financement de cet accompagnement est-il assuré par Auchan ?

VRAI

Cet accompagnement est financé par le FORCO.

La Validation des Acquis de l'Expérience s'inscrit dans le projet d'entreprise. L'intérêt est de valoriser les métiers d'Auchan, motiver et fidéliser nos collaborateurs en accompagnant un projet professionnel ou personnel.



Auchan : quelle procédure de VAE pour les salariés ?

- 1 Chaque salarié volontaire par la démarche, rédige un CV et le remet au RRH du magasin dans lequel il travaille. Le RRH prend ainsi note de sa demande de VAE.

Pour les demandes de diplômes de

CAP, BEP, Bac Professionnel et BTS

- 2 Le RRH contacte le DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) de l'Académie dans laquelle il se trouve.
- 3 Le DAVA organise une réunion collective dans le magasin et informe les salariés du dispositif.
- 4 Chaque salarié volontaire complète un livret 1 (parcours professionnel) qu'il dépose au Centre de Validation que le DAVA lui a indiqué.
- 5 Le Centre de Validation examine le livret 1 du salarié. Dès que le salarié obtient la recevabilité de sa demande, il peut commencer à rédiger son dossier (livret 2) tout en suivant un accompagnement assuré par le GRETA indiqué par le DAVA.
- 6 Le salarié est convoqué à un entretien (2 sessions sont possibles : en mars ou en novembre) pour présenter son dossier.
- 7 Le jury prononce la validation totale ou partielle du diplôme.

L'Université : Licence professionnelle

- Le salarié adresse son CV à l'université qui délivre tout ou partie du diplôme par VAE (ex Licence Commerce et distribution).
- Si sa demande est recevable, il rédige un dossier adapté au niveau du diplôme souhaité.
- Le salarié bénéficiera d'un accompagnement d'environ 10 heures pour rédiger son dossier.
- Le salarié, lorsqu'il estime être prêt, est convoqué devant un jury pour présenter son dossier.

L'Université : Master 2

Démarche expérimentale qui ne peut se traduire actuellement que dans l'académie de Lille

La Validation des Acquis de l'Expérience : c'est une démarche personnelle des salariés, volontaires pour obtenir un titre, un certificat de qualification professionnelle ou un diplôme en faisant valoir leur expérience professionnelle.



Et la VAE... Pour quels diplômes ?

Liste non exhaustive des diplômes que les salariés d'Auchan peuvent demander (sous condition des 3 années d'expérience professionnelle en relation avec le diplôme visé).

Métiers ou fonctions

Métiers ou fonctions

Boulangier, pâtissier, boucher -----> CAP

EQLS -----> Bac Professionnel

Second de rayon -----> BTS Management des Unités Commerciales

Chef de rayon -----> Licence professionnelle

Chef de secteur -----> Master 2

Suite à un partenariat avec l'Éducation Nationale, voici une **grille de lecture** qui peut être prise en compte sur des fonctions identifiées et testées en magasin.

Fonction occupée à Auchan

Diplôme demandé par VAE

Agent de sécurité -----> CAP Agent de prévention et de sécurité

Boucher, boulanger...-----> CAP en Métiers de bouche

Employé, gestionnaire de rayon-----> Bac professionnel Commerce

Vendeur, conseiller de vente -----> Bac professionnel Vente

Second de rayon -----> BTS Management des Unités Commerciales

Secrétaire de direction-----> BTS Assistante de direction

Chef de rayon -----> Licence professionnelle Commerce et Distribution

Chef de secteur -----> Master Management et Distribution